



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 3 juillet 2023, les règlements suivants :

- Numéro 23-1046 : « modifiant le Règlement numéro 23-1043 établissant un programme d'aide relatif aux installations septiques (réhabilitation de l'environnement) »
- Numéro 23-1044 : « relatif aux établissements d'hébergement touristique de la catégorie *établissements de résidence principale* »

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 14^e JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Pascal Brulotte